

Ref : CFVU2023/ D23-0603

CFVU DU 15 JUIN 2023

DÉLIBÉRATION PORTANT APPROBATION DES ANNEXES AU RÈGLEMENT DES ÉTUDES.

- **La commission formation et vie universitaire de l'Université Bordeaux Montaigne, en sa séance du 15 juin 2023 réunie sous la présidence de Madame Marie Mellac,**

Vu le code de l'éducation,

Vu les statuts en vigueur de l'Université Bordeaux Montaigne,

Etant préalablement exposé que :

Entrée en vigueur : année universitaire 2023/2024.

Les annexes au règlement des études portent respectivement sur :

- ANNEXE 1 - ORGANISATION GENERALE DES CURSUS DIPLÔMES NATIONAUX ;
 - ANNEXE 2 - MODALITES D'ADMISSION ;
 - ANNEXE 3 - DISPOSITIONS SPECIFIQUES AU DAEU-A (DIPLOME D'ACCES AUX ETUDES UNIVERSITAIRES OPTION LITTERAIRE) ;
 - ANNEXE 4 - UE DÉCOUVERTE ;
 - ANNEXE 6 - EXAMENS DES CERTIFICATIONS EN LANGUES :
CLES (CERTIFICAT DE COMPETENCES EN LANGUES DE L'ENSEIGNEMENT SUPERIEUR), CLUBM (CERTIFICAT DE LANGUE DE L'UNIVERSITE DE BORDEAUX MONTAIGNE) ;
 - ANNEXE 7 -PROGRAMME INTERNATIONAL D'ÉCHANGE ET ÉTUDES ACCOMPLIES DANS LE CADRE D'UNE MOBILITE INTERNATIONALE ;
 - ANNEXE 8 - LA CÉSURE ;
 - ANNEXE 9 - CONDITIONS DE SCOLARITE ET D'ASSIDUITE APPLICABLES AUX ETUDIANTS INSCRITS DANS UNE FORMATION DE PREMIER ET SECOND CYCLES HORS BUT ;
 - ANNEXE 10 - ENSEIGNEMENTS EN LIGNE ;
 - ANNEXE 11 - CHARTE DE L'ENGAGEMENT ÉTUDIANT ;
 - ANNEXE 12 - ACTIONS DE FORMATION PERSONNELLE (AFP) ;
- **APPROUVE** (le cas échéant à l'unanimité de ses membres) **LES ANNEXES AU RÈGLEMENT DES ÉTUDES.**
- *Délibéré par la commission formation et vie universitaire, à Pessac, le 15/06/2023.*

Nombre de membres présents	14
Nombre de membres représentés	9
Nombre d'abstentions	0
Nombre de suffrages exprimés	23
Nombre de votes pour	23
Nombre de votes contre	0

Le Président de l'Université Bordeaux Montaigne,

Signé

Lionel LARRÉ.

Publié le : 04/10/2023

Transmis à Mme la Rectrice Chancelière des Universités d'Aquitaine le : 22/06/2023